

Décision du Président
Marché à procédure formalisée
Acquisition de véhicules industriels motorisation thermique
EPT 2325
Lot N° 2 : Fourniture de véhicules + 3,5 T Poids Lourds
Avenant N° 1
Titulaire : Société DAIMLER TRUCK RETAIL PARIS

2024 – D – n°

147

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N° 2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT le marché à procédure formalisée EPT 2325 relatif à l'acquisition de véhicules industriels motorisation thermique – **Lot N° 2 : Fourniture de véhicules + 3,5 T Poids Lourds** à passer avec la société DAIMLER TRUCK RETAIL PARIS sise ZAC du Vaulorin – 17 rue Marcelin Berthelot à WISSOUS (91320), et la nécessité de passer un avenant N° 1 pour ajouter une ligne au BPU,

VU les termes dudit avenant N° 1,

D E C I D E

Article 1 : De signer l'avenant N° 1 au marché EPT 2325 relatif à l'acquisition de véhicules industriels motorisation thermique – **Lot N° 2 : Fourniture de véhicules + 3,5 T Poids Lourds** à passer avec la société DAIMLER TRUCK RETAIL PARIS sise ZAC du Vaulorin – 17 rue Marcelin Berthelot à WISSOUS (91320).

Article 2 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 3 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Établissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le **23 JUIL 2024**



Le Président,

O. Capitano

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le **23 JUIL 2024**

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le